

INTERVIEWS



Irene Ballini,

**Managing Partner de la SARL Ballini & Cie
et Secrétaire Générale de la Chambre Monégasque du Shipping**

MBN/ Quels sont les principaux freins que vous rencontrez dans votre activité ?

Irene Ballini : L'histoire de la relation entre Monaco et l'industrie du shipping est le récit d'un succès. D'une part, l'industrie est structurée en groupe de sociétés exerçant à l'international et l'intégration d'une société monégasque dans ce groupe présente de nombreux avantages eu égard à l'environnement juridique actuel. D'autre part, l'industrie du shipping est composée de personnes à fort pouvoir d'achat, résidant en très grande majorité à Monaco, ce qui est un facteur de dynamisation de l'économie locale.

Il ne fait néanmoins aucun doute que cette relation s'est quelque peu dégradée au fil du temps. La concurrence d'autres juridictions, qui offrent à l'Industrie du shipping des conditions pour le moins aussi attrayantes que Monaco, a déterminé le transfert de certaines sociétés de la filière, surtout celles impliquées dans le transport par mer d'hydrocarbures, et l'abandon de Monaco. Ceci en soi ne serait pas un fait à déplorer mais au contraire un moteur d'amélioration, à condition que les autorités sachent le cueillir, et si parmi les raisons de l'abandon de Monaco il n'y avait pas aussi un ennemi interne sournois. En effet, plusieurs sociétés opérant dans l'industrie du shipping se trouvent confrontées à un environnement bancaire largement hostile qui frappe l'industrie aussi bien avec des clôtures soudaines des comptes bancaires qu'avec le refus d'ouverture de comptes en raison tout simplement du type d'activité à exercer selon

l'objet social et alors que, selon le droit monégasque, toute personne morale constituée et domiciliée à Monaco a le droit à l'ouverture d'un compte bancaire dans un établissement de crédit de son choix.

MBN/ Quelles évolutions sont nécessaires selon vous pour que Monaco reste un pays efficace et attractif ?

I.B. : C'est la bureaucratisation qui ronge l'efficacité. L'administration monégasque a toujours été *friendly* et réactive dans l'accompagnement des entreprises locales, et il faut poursuivre un dialogue soutenu et exigeant. La transition numérique ne doit pas être un prétexte pour créer un éloignement. Par ailleurs, alors que le Conseil National a invité la Chambre Monégasque du Shipping à une audition en juillet dernier, le sentiment d'une certaine indifférence du Gouvernement commence à s'installer.

Nous espérons que la récente nomination de Monsieur Marco Piccinini change la donne, et avoir ainsi un interlocuteur plus attentif.

MBN/ Quel message voulez-vous faire passer ?

I.B. : En tant que Chambre Monégasque du Shipping, nous sommes en train de mener actuellement une campagne auprès des experts-comptables pour recenser, à partir de leur observatoire privilégié de professionnels, toutes les problématiques de leurs clients de la filière de shipping et/ou yachting avec les banques, afin de nous aider dans notre démarche de sensibilisation du Gouvernement par rapport à ces goulets d'étranglement de la dynamique économique qui sont en train de miner l'attractivité de Monaco pour l'industrie du shipping, et pas seulement. J'invite les experts comptables à nous répondre, le problème est grave, urgent, et la Loi n° 1.492 du 8 juillet 2020 ayant instauré le « droit au compte » doit être améliorée. En effet, aujourd'hui le secteur bancaire joue non seulement un rôle économique majeur, mais il revêt de facto également un rôle institutionnel considérable. En Principauté de Monaco, aucune entreprise ne peut fonctionner sans avoir un compte bancaire local. Les décisions stratégiques prises par les différents groupes bancaires exercent désormais une influence prépondérante sur le paysage économique, allant jusqu'à rivaliser avec la souveraineté du Gouvernement et de la Direction du Développement Economique, puisque les sociétés de la filière shipping, pourtant dûment autorisées, se trouvent parfois empêchées de déposer le capital social et/ou d'opérer en raison du refus des banques de coopérer.

NOUS AVONS LA SOLUTION QU'IL VOUS FAUT

P.B.
PIERRE BRIERE
ASSURANCES
MONACO & FRANCE

CABINET.BRIERE@MMA.FR – +377 93 10 51 93

